

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 octobre 2022

Projet de procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 4 octobre 2022, à 20 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2-Absente

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2022-10-139

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 20h02.

Adoptée.

2022-10-140

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 4 octobre 2022 à 20 h**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en septembre 2022

5. Administration et finances

5.1. Liste des comptes à payer

5.2. Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.3. Dépôt- États comparatifs

5.4. Dépôt- Sommaire de la 3^e année du rôle d'évaluation pour 2023

5.5. Dépôt- Rapport d'audit de la CMQ sur la transmission des rapports financiers

5.6. Mise en commun d'une ressource partagée avec St-Rosaire

5.7. Demande d'aide financière « partage d'une ressource journalière en voirie ».

5.8. Autorisation de signature pour le protocole d'entente PRIMADA

5.9. Demande de financement- Nouveaux Horizons

5.10. Autorisation d'acheter boîtes de métal pour jeu de fer.

6. Loisirs et Culture

- 6.1 Entente entre les OBNL de Maddington Falls et la municipalité pour la salle municipale.

7. Législation

- 7.1 Comité sur l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels (PL64)

8. Sujets divers (demeure ouvert)

9. Rapport des élus

10. Période de questions

11. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-10-141

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance et qu'il a été publié sur le site web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 4.1 Les correspondances de septembre ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-10-142

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	2 911.49 \$
Location de salle	975,00 \$
Permis	200.00 \$
Total	4 086.49 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 439.37 \$
Salaires employés	5 752.15 \$
Comptes payés	70 274.00 \$
Paiement émis	3 173.81 \$
Total	81 639.33 \$

2022-10-143

5.3 Dépôt- États comparatifs

Considérant que l'article 176.4 du Code Municipal du Québec indique que la secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Considérant que Le premier état comparatif compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

Considérant que Le second état comparatif compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffière-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget. de

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les états financiers comparatifs déposés par la directrice Générale, greffière-trésorière.

Que les états comparatifs se résument à ce qui suit :

1^{er} état comparatif – du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022

	Réalisation 2022	Réalisation 2021
Revenus	618 043.08 \$	530 679.95 \$
Dépenses	(428 854.68 \$)	(438 834.41 \$)
Conciliation à des fins fiscales	(432 158.98 \$)	(44 825.07 \$)
Surplus (déficit)	(242 970.58 \$)	47 020.47 \$

2^e état comparatif – pour l'année 2022

	Budget	Réalisations prévues
Revenus	1 132 044.00 \$	1 101 755.58 \$
Dépenses	(726 129.00 \$)	(463 047.98 \$)
Conciliation à des fins fiscales	(405 915.00 \$)	(463 602.48\$)
Surplus (déficit)	0 \$	175 105.12\$

Adoptée

- Il est à noter que plusieurs subventions sont à recevoir

5.4 Dépôt- Sommaire de la 3e année du rôle d'évaluation pour 2023

Il est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Maddington Falls, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Maddington Falls pour les exercices financiers 2021, 2022, 2023 a été déposé au bureau de la municipalité. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.

2022-10-144

5.5 Dépôt- Rapport d'audit de la CMQ sur la transmission des rapports financiers.

Considérant que la Commission municipale du Québec a transmis à la municipalité de Maddington Falls la version définitive d'un rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconnaître le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers récemment transmis par la Commission municipale du Québec (CMQ).

De faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution à la directrice en audit de la CMQ.

Adoptée

5.6 Création d'une entente de mise en commun d'une ressource partagée en voirie avec la Municipalité de Saint- Rosaire.

2022-10-145

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Rosaire et de Maddington-Falls ont chacune besoin d'un journalier saisonnier et à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QU'aucune des deux municipalités ne peut offrir un poste de journalier voirie à temps plein à l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington-Falls et la Municipalité de Saint-Rosaire peuvent, ensemble, combler ce manque par la mise en commun d'une ressource journalière en voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington-Falls et la Municipalité de Saint-Rosaire désirent se prévaloir d'une entente intermunicipale pour démarrer un service commun;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, monsieur Patrice Morin et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lisa Lee Farman soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls.

Adoptée

5.7 Demande d'aide financière « partage d'une ressource journalière en voirie.

2022-10-146

ATTENDU QUE la Municipalité de Maddington-Falls a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Maddington-Falls et de Saint-Rosaire désirent présenter un projet de partage de ressource journalière en voirie, dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Maddington Falls s'engage à participer au projet de partage de ressource en voirie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil de Maddington Falls accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec demande d'aide financière.

Adoptée

5.8 Autorisation de signature pour le protocole d'entente PRIMADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Maddington-Falls a pris connaissance du protocole d'entente du MAMH relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du dossier 2021407 pour le PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ;

2022-10-147

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls autorise monsieur Patrice Morin, maire, à signer le protocole d'entente PRIMADA relatif à l'octroi d'une aide financière pour notre dossier 2021407;

Adoptée

5.9 Demande de financement- Nouveaux Horizons

2022-10-148

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2022-2023 accepte les nouvelles demandes de projet jusqu'au 1 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut recevoir jusqu'à 25 000 \$ pour sa demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2022-2023.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous documents s'y afférent.

Adoptée

5.10 Autorisation d'acheter boîtes de métal pour jeu de fer.

2022-10-149

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à acheter 2 ensembles de boîtes en métal usagées pour les jeux de fer au montant de 250\$.

Adoptée

6. Loisirs et Culture

6.1 Entente entre les OBNL de Maddington Falls et la municipalité pour la salle municipale.

ATTENDU QUE la salle municipale est louée fréquemment et que celle-ci doit être débarrée et rebarrée pour les locataires;

2022-10-150

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil **accepte** de confier la responsabilité aux deux OBNL Festifalls et Sites Touristiques de Maddington Falls de débarrer et rebarrer la salle municipales lors des locations;

QUE la municipalité donnera un montant de 10\$ pour débarrer et 10\$ pour rebarrer et que la responsabilité de vérifier que les lieux sont propres fait partie intégrante de cette entente;

QUE le tout sera payé une fois par mois avec les payables des séances ordinaires du conseil;

QU'une facture devra être fournie par l'OBNL et approuvée par la directrice générale et greffière-trésorière;

Adoptée

7.Législation

7.1 Comité sur l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels (PL64)

2022-10-151

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi modifiant des dispositions législatives en matière de protection de renseignements personnels édictant l'obligation de créer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour les personnes de droit public ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels soit créé;

QUE les personnes suivantes soient membres de ce comité jusqu'à nouvel ordre : Patrice Morin , maire, Lisa Lee Farman, directrice générale, greffière-trésorière et Réjean Poisson, inspecteur en bâtiment;

QUE celui-ci sera en vigueur seulement si la loi l'exige.

Adoptée

8. Sujets divers (demeure ouvert)

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 21h12

2022-10-152

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le ____ novembre 2022

